

AML Info, mars-avril 2019

Les sénateurs à la manœuvre

Les sénateurs ont remis sur le métier deux sujets importants pour les communes et les intercommunalités.

Tout d'abord et sous l'impulsion de **Jean-Pierre SUEUR**, sénateur du Loiret, une proposition de loi a été adoptée au Sénat en vue de **modifier les règles de représentation des communes au sein des communautés**. Le texte prévoit que la répartition des sièges dans le cadre de la représentation proportionnelle s'effectue désormais à l'arrondissement, système qui devrait permettre aux communes à faible population – autres que celles qui se voient attribuer un siège de droit – d'être mieux représentées dans les conseils communautaires. Outre un droit d'information renforcé pour les conseillers municipaux qui ne font pas partie de ces conseils communautaires, le texte prévoit de généraliser la mise en place de conférences de maires au sein des structures intercommunales concernées. Enfin, les sénateurs proposent que la date butoir pour fixer un accord local de représentation tel qu'il est prévu par la loi soit **repoussée du 31 août 2019 au 30 septembre 2019**.

En matière de cantines, les sénateurs proposent de reporter d'une année l'interdiction de certains ustensiles en plastique (report qui ne concernerait cependant pas les gobelets et assiettes). Leur proposition tendrait à **remettre en cause l'interdiction des contenants alimentaires en matière plastique** pour les seuls usages de cuisson et de réchauffe.

Reste à savoir comment les députés vont aborder ces propositions de modification...